



Fonctionnement de l'école d'équitation du Pôle Équestre de Biarritz

L'inscription aux leçons d'équitation est possible toute l'année :

- de septembre à juin (selon les places disponibles) pour le **planning de l'année scolaire** et
 - de juillet à août pour le **planning de l'été**, sous deux formes :

1ère forme : Par inscription au planning en permanent pour cavaliers adhérents

L'inscription en permanent au planning des cours de l'année scolaire de Septembre à Juin vous garantit votre place réservée dans chacun des cours que vous avez choisis. Vous n'avez donc pas besoin de nous prévenir lorsque vous souhaitez venir monter. Tous les cours sont maintenus pendant les petites vacances : Toussaint, Noël, Hiver et Pâques. Seuls les 25 décembre et 1er janvier sont des jours fermés pour le Pôle. Un autre planning des cours pour l'été (juillet + août) vous sera proposé début juin.

Les cavaliers peuvent s'inscrire en permanent dans plusieurs cours hebdomadaires.

a. L'annulation des cours en permanent

Tout cavalier inscrit de manière permanente, doit obligatoirement prévenir de toute absence afin que son cours ne lui soit pas décompté de sa carte, que l'absence soit d'un seul jour et d'une plus longue période. Veuillez anticiper au maximum afin de ne pas oublier de nous prévenir.

Ainsi, il est obligatoire de prévenir le secrétariat par écrit de toutes annulations de cours, **jusqu'à 18h au plus tard, la veille du cours à annuler** : par email, par SMS ou sur le cahier d'annulation qui se trouve au bureau. Il n'y aura donc pas de récupération puisque le cours ne sera, dans ce cas, pas débité de la carte.

En cas d'annulation après la limite, et uniquement pour raison de santé non prévisible, il vous suffira de nous contacter par tous moyens et nous fournir par la suite un certificat médical afin que le cours en question vous soit remis sur votre carte.

Tout cours non annulé dans les temps et sans justificatif médical sera définitivement décompté de la carte.

b. Le règlement des cours par cartes

Quel que soit le type de carte choisi, son renouvellement se fera automatiquement, dès la dernière leçon consommée. Si vous ne venez pas la régler directement au bureau, une facture vous sera transmise par email en fin de mois. Il est obligatoire de nous prévenir avant que votre carte ne soit épuisée, si vous ne souhaitez pas la renouveler ou si vous souhaitez changer de type de carte.

L'achat d'une carte ne vous inscrit pas dans les cours uniquement pendant sa durée, si vous êtes inscrits en permanent pour l'année scolaire.

c. Le remboursement des cartes

Le remboursement des cartes de cours n'est pas possible.

Une carte entamée est une carte à régler.

2nde forme : Par inscription occasionnelle pour cavaliers adhérents ou passagers

L'inscription en cours de manière occasionnelle s'adresse à tout type de cavalier, que vous soyez adhérent ou passager. Il vous suffit de nous contacter par téléphone, email, SMS ou directement au bureau afin de vous inscrire dans le/les cours désirés en fonction des places disponibles. Vous n'aurez donc pas de garantie sur la disponibilité de place dans le/les cours choisis.

L'inscription sera confirmée dès le règlement correspondant fait.

a. L'annulation des cours en inscription occasionnelle

Il est également obligatoire de prévenir le secrétariat par écrit de toutes annulations de cours **jusqu'à 18h au plus tard, la veille du cours à annuler** : par email, par SMS ou sur le cahier d'annulation qui se trouve au bureau. Il n'y aura donc pas de récupération puisque le cours ne sera, dans ce cas, pas débité de la carte.

En cas d'annulation après la limite, et uniquement en cas de maladie ou accident non prévisible, il vous suffira de nous contacter par tous moyens et nous fournir par la suite un certificat médical afin que le cours en question vous soit crédité sur votre carte ou non facturé.

Tout cours non annulé dans les temps et sans justificatif médical sera décompté de la carte ou facturé.

b. Le règlement des cours en inscription occasionnelle

Pour les inscriptions en cours de manière occasionnelle, les cartes de cavaliers adhérents ou passagers peuvent être utilisées. En revanche les cartes des cavaliers passagers ne se renouvellent pas automatiquement, il faut nous en faire la demande et les régler à ce même moment.

Les inscriptions occasionnelles peuvent aussi être réglées à l'unité et au moment de l'inscription en cours.

c. Le remboursement des cours en inscription occasionnelle

Le remboursement des cours n'est pas possible. Pour le règlement de cours à l'unité, le montant réglé du cours annulé dans la limite imposée restera en acompte pendant la durée de l'adhésion, pour un cavalier adhérent. Et pour un cavalier passager, si ce crédit n'est pas utilisé, le règlement reste en acompte sans limite de temps et jusqu'à 1 an après leur date de règlement.

Les cavaliers sont sous la responsabilité du moniteur d'équitation pendant la préparation de leurs équidés et la durée de la leçon. En dehors de cette leçon, les cavaliers sont sous la responsabilité des parents. Ainsi, les cavaliers souhaitant passer la journée sur le Pôle le peuvent, cependant le Pôle se décharge de toutes responsabilités quant à leur surveillance.

Lors de la préparation des poneys ou chevaux dans les écuries, ainsi que pendant la séance, les parents ne sont pas autorisés à intervenir. Une tribune est prévue pour accueillir les parents en tant que spectateurs.

Le Pôle Équestre de Biarritz peut fournir les bombes. Cependant, nous ne fournissons pas de bottes ni de gilets de protection. Tout le matériel d'équipement pour les équidés (matériel de pansage, selle, tapis, amortisseur et filet) est fourni.